



**ASSOCIATION FRANCAISE DES MAGISTRATS
DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE**

**RAPPORT D'ACTIVITES
2016**

contact@afmjf.fr
www.afmjf.fr

Rapport d'activité AFMJF 2016

En matière de justice des mineurs, l'année 2016 fut celle du renoncement gouvernemental à la refonte tant attendue de l'ordonnance du 2 février 1945. Le pré-projet de réforme de la Garde des sceaux Christiane Taubira avait été soutenu par l'AFMJF dans le cadre de la consultation préalable des organisations professionnelles et syndicales, notamment en ce qu'il consacrait le principe de césure du procès pénal qui permettait aux victimes de ne plus pâtir du nécessaire temps de l'éducatif tout en réglant au passage l'épineuse question de l'impartialité du juge des enfants.

La réforme pragmatique mais minimaliste issue de la loi J21 du 18 novembre 2016 n'a pas fait oublier le gâchis historique né d'une occasion manquée de doter la justice des mineurs d'un outil juridique cohérent, conforme à nos engagements internationaux et de nature à pouvoir répondre aux nouveaux défis de la délinquance juvénile. Cet échec vient nous rappeler combien il est difficile de réformer cette matière sans déclencher immédiatement un débat politique stérile opposant le supposé laxisme des uns à la détermination sanctionnatrice des autres.

C'est pour cette raison que l'AFMJF a souhaité engager en 2016 un partenariat avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, qui a abouti à l'organisation à Bordeaux en mai 2016 d'une première journée d'échange entre des magistrats pour mineurs et des élus locaux, dans un climat tout à fait convivial et constructif. Juge des enfants, parquetiers et éducateurs PJJ ont pu expliquer la réalité judiciaire des réponses à la délinquance des mineurs, tandis que les élus pouvaient présenter à leurs homologues et aux magistrats les expériences locales qu'ils avaient initiées.

Refusant de s'inscrire dans une approche caricaturale et des réponses stéréotypées, l'AFMJF rappelle régulièrement sa disponibilité pour s'inscrire dans une démarche de consensus fondée sur un constat partagé et honnête de l'état de la délinquance des mineurs en France, sur une évaluation objective (mais toujours éludée à ce jour) des dispositifs et des politiques pénales instaurées depuis vingt ans (CEF, systématisation et judiciarisation des réponses, focalisation de la PJJ sur le pénal...), sur le développement des expérimentations et sur le respect des principes fondateurs d'une justice des mineurs à la fois humaine et efficace.

Cette démarche de consensus, ou en tout cas de concertation constructive au service d'une vision partagée, s'est avérée plus aisée dans le champ de la protection de l'enfance. Plus de dix ans après la loi du 5 mars 2007 qui consacrait notamment le principe de subsidiarité de la protection judiciaire par rapport à la protection dite administrative, la loi du 14 mars 2016 est venue revendiquer une



protection de l'enfance fondée sur les besoins de l'enfant, prioritairement aux droits des parents ou aux contraintes des institutions. L' AFMJF a été associée tant aux travaux préparatoires qu'à l'élaboration des décrets d'application de la loi, avec le souci d'accompagner les évolutions positives dont est porteur ce texte (démarche de consensus sur les besoins de l'enfant, création du CNPE, réflexion autour de la question du statut de l'enfant et de la continuité de son parcours), tout en affirmant sa vigilance quant aux possibles dérives d'une protection de l'enfance qui, à l'instar de l'évolution constatée dans certains états anglo-saxons et nordiques, ne doit pas faire des besoins de l'enfant le cheval de Troie de lobbies défendant d'autres intérêts que le sien. Le colloque AFMJF des 12 et 13 mai 2017 révélera toute la richesse d'un débat qui n'en est qu'à ses prémices en France.

Pour revenir à l'année 2016, l'assemblée générale de l'AFMJF a proposé une réflexion autour des paradoxes du passage à l'âge adulte intitulée « Tu verras quand tu auras 18 ans », suggérant que les seuils d'âge qui encadrent la réponse judiciaire ne correspondent pas forcément à l'évolution psychique de l'adolescent, soulignant que le processus de « désistance » ne s'enclenche que plus avant dans l'âge adulte, et rappelant que d'autres pays proches du notre ont fait le choix d'une porosité constructive entre la justice des mineurs et celle des majeurs.

Ce débat s'est d'ailleurs enrichi le 2 décembre 2016, à l'occasion d'un colloque franco-québécois organisé à Paris sur le thème de la récidive chez les mineurs délinquants, auquel l'AFMJF a contribué dans le prolongement de l'envoi d'une délégation au Québec en 2015.

Notre association tient particulièrement à cette ouverture vers d'autres modèles de justice des mineurs. Membre de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille, et à l'initiative de la création de sa section européenne, elle a participé par sa délégation au Comité général de l'AIMJF qui s'est réuni à Londres en octobre 2016, qui est l'occasion non seulement de comparer nos différents systèmes, mais également de défendre auprès des organisations internationales un modèle de justice des mineurs respectueux des droits de l'enfant.

De nouvelles thématiques telles que celle des mineurs non accompagnés ou des mineurs confrontés au phénomène de radicalisation religieuse traversent les frontières, et ne peuvent se satisfaire de réponses locales. L'année 2016 fut particulièrement marquée par ces deux phénomènes qui ont émergé récemment et qui mettent nos institutions en grande difficulté. Entre la défense de l'universalité de la protection de l'enfant et un principe de réalité qui ne peut être éludé sur le



terrain, le juge des enfants se retrouve souvent en première ligne, dans l'œil du cyclone, avec des moyens limités pour répondre à une problématique qui le dépasse par sa dimension avant tout politique. Pour autant, il lui incombe toujours de statuer sans pouvoir se défaire sur d'autres institutions, ainsi que l'ont illustré les témoignages forts de nos collègues juges des enfants et éducateurs lors du colloque des 12-13 mai 2017.

Cette nouvelle incursion dans l'année 2017 à l'occasion de la rédaction de ce rapport d'activité 2016 est significative de l'attraction inéluctable de l'actualité et de ses thématiques qui vont mobiliser l'AFMJF et, au travers elle, nos collègues juges des enfants dans les mois à venir. L'incertitude électorale reste entière, mais son issue ne manquera pas d'influer sur les orientations qui nous préoccupent, comme ce fut déjà le cas dans le passé.

En tout état de cause, l'AFMJF continuera à alimenter de façon constructive la réflexion commune et à défendre les valeurs qui sont les siennes.

Sur un plan plus interne, l'AFMJF a connu en 2016 un changement de président, Laurent Gebler ayant succédé à Marie-Pierre Hourcade. De nouveaux membres sont venus rejoindre le comité directeur qui se réunit environ toutes les six semaines de septembre à juin, auquel participent ponctuellement ou plus régulièrement ceux (magistrats, avocats, assesseurs, éducateurs) qui acceptent de contribuer à notre réflexion commune. Une campagne d'adhésion a été lancée fin 2016 afin d'élargir la base de nos adhérents et de renforcer encore la légitimité de l'association. L'un des projets de l'année 2017 sera la rénovation du site internet, qui nécessite non seulement un soutien technique et logistique, mais également l'élaboration de documents permettant de l'alimenter. La question d'un secrétariat permanent reste également posée, tant il est difficile pour une association composée pour l'essentiel de membres en situation d'exercice professionnel actif de pouvoir dégager du temps pour la mise en œuvre de tous ses projets.

Mais nul doute que l'année 2017 nous permettra de les concrétiser avec le soutien de tous.



PRINCIPALES ACTIONS AFMJF 2016

- Décembre 2015-janvier 2016 : consultation AFMJF sur projet de réforme ordonnance du 2 février 1945
- 21/01/2016 : participation de L.Gebler à un groupe de travail sur l'élaboration de la future loi du 14/03/2016 – lieu Ministère des affaires sociales
- 22/01/2016 : intervention L.Gebler pour l'AFMJF au colloque de l'ONED sur le pilotage de la protection de l'enfance
- 22/03/2016 : participation de l'AFMJF (L.Gebler et MP Hourcade) au COPIL des CEF à la DPJJ
- 23-25/03/2016 : intervention aux assises du CNAEMO à Evreux (A. Grunenwald)
- 13/05/2016 : organisation journée Justice-Ville à Bordeaux, co-organisée par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine et l'AFMJF. Intervention de L.Gebler
- 3-4/06/2016 : colloque AFMJF sur la transition à l'âge adulte « Tu verras quand tu auras 18 ans »
- 21/09/2016 : audition de L.Gebler par la rapporteure pour avis au nom de la commission des lois de l'assemblée nationale sur le budget de la justice
- 26/09/2016 : Participation de L.Gebler et MJ Marand-Michon au comité de suivi du dispositif d'évaluation des mineurs non accompagnés – lieu DPJJ
- 26-27/09/2016 : participation de MP Hourcade au colloque de la CNAPE « violences au cœur de l'accompagnement social : mythe ou réalité »
- 11/10/2016 : interview L.Gebler pour l'AFMJF pour documentaire sur LCP sur la prise en charge des mineurs en EPE
- 11/10/2016 : participation de l'AFMJF (MJ Marand-Michon et C.Rinaldis) à une réunion du Club ASE
- 14/10/2016 : réunion du groupe de travail interministériel consacré à la prévention de la récidive (participation de MJ Marand-Michon et de Hervé Hamon)
- 21-22/10/2016 : Londres, Chambre des Lords : Comité général de l'AIMJF avec présence d'une délégation de quatre membres de l'AFMJF



London South University : Section européenne de l'AIMJF : Colloque sur "Le traitement judiciaire et politiques publiques sur les mineurs auteurs de crimes ou de délits en particulier les mineurs récidivistes" (11 pays représentés).

- 28/10/2016 : participation de MP Hourcade à la conférence publique de l'institut d'études de l'islam sur le thème « le chiisme comme courant minoritaire » - lieu EHESS
- 16/11/2016 : interview téléphonique L.Gebler pour l'AFMJF par une journaliste de Europe1 . fr sur la question de la prescription des violences sexuelles commises sur les mineurs
- **28-29/09/2016** : Strasbourg – Conseil de l'Europe : Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF). AFMJF représentée par D.Pical
- 02/12/2016 : colloque franco-quebequois sur la récidive chez les mineurs délinquants en France et au Quebec – lieu : amphithéâtre Lumière du Ministère de l'intérieur – participation de l'AFMJF au comité d'organisation + Hervé Hamon intervenant
- 5/12/16 : consultation sur le projet de circulaire PJJ relative au rôle des acteurs de la justice des mineurs dans le champ de la protection de l'enfance
- 12/12/2016 : Première réunion du CNPE au Ministère des affaires sociales – Membre participant pour l'AFMJF L.Gebler
- Au cours de l'année échanges par internet du groupe de travail international (IWG) présidé par Jean Trépanier professeur émérite à l'Université de Montréal et les représentants des pays membres (outre le Canada, l'Argentine, l'Angleterre, l'Autriche, l'Afrique du Sud, la Nouvelle Zélande, le Bangladesh et la France (Daniel Pical) sur l'élaboration du projet de "Lignes directrices sur les enfants en contact avec la justice".

